

0740025A
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE LE PARMELAN
32 ROUTE LE PARMELAN
74570 GROISY
Tel : 0450680043

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 74
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Eric Trupin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

PFR: autorise le prélèvement sur fonds de roulement pour:

- acquisition sur OPC d'un chariot à assiette chauffant
- travaux: Sécuriton/ caméra de sécurité - Chaufferie / pompe à changer - Vitrierie savoyarde / 2 portes vitrées + 1 vitre à changer - LPI/Remplacement extincteurs +10 ans - Achat peinture pour réfection de salles - Achat de fournitures d'électricité pour le câblage des vidéoprojecteurs

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	1
Nuls :	0